

Montréal, le 8 juin 2011

Madame Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) GIR 6A6

**Objet : Projet d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région
métropolitaine de Montréal par Hydro-Québec TransÉnergies
Question complémentaire du 3 juin 2011 (n° 1)**

Madame,

La présente vise à répondre à la question DQ3 qui suit, adressée au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), par la commission à la suite de la première partie de l'audience publique sur le projet mentionné en objet.

Le MRNF considère-t-il que le plan de compensation proposé par Hydro-Québec concernant les travaux au poste du Bout-de-l'Île tel que présenté dans le document DA3 respecte la notion d'aucune perte nette d'habitat ainsi que celle de la compensation dans un rapport de 1 pour 1?

Réponse :

Un net effort a été déployé pour compenser de façon satisfaisante les pertes du milieu humide Armand-Chaput, lui-même créé en compensation pour la perte d'un milieu humide, la perte du marécage arbustif qui lui est contigu et les pertes fauniques afférentes à la destruction de ces milieux naturels.

À l'égard de cette compensation pour perte de milieux humides comme habitats fauniques, le MRNF considère que le principe d'aucune perte nette d'habitat est respecté. Cependant, en regard de la compensation pour la perte de boisés et de friches (superficies à vocation forestière), le MRNF considère que le promoteur ne respecte pas le principe d'aucune perte nette d'habitat, tel que mentionné lors des audiences du 25 mai 2011. En effet, les compensations proposées, par ailleurs

intéressantes, ne sont pas suffisantes en terme de reboisement où un taux de compensation de 1 pour 1 est demandé. Le promoteur doit idéalement reboiser une superficie équivalente à celle perdue (chemin d'accès, agrandissement du poste, ...) par les activités du projet. La compensation par la protection de boisés existants n'est pas l'option favorisée par le MRNF. La protection de boisés permet de compenser les pertes associées aux milieux humides, mais non celles associées aux superficies à vocation forestière.

Les projets de pipeline Saint-Laurent et de l'autoroute 35 démontrent que ce type d'engagement est adopté par le promoteur du projet. En effet, le projet d'Ultramar compense par du reboisement une superficie équivalente aux superficies à vocation forestière perdues. En plus de cela, d'autres superficies sont reboisées pour compenser pour les effets de fragmentation des habitats et de recul de l'effet de bordure, de même que pour l'intérêt des boisés perdus qui avaient des caractéristiques exceptionnelles. Dans le cadre du projet de l'autoroute 35, le décret indique que le ministère des Transports du Québec doit compenser les pertes de milieux humides et d'habitat du poisson en plus des mesures de compensation pour les superficies boisées.

De plus, sachant que le Québec s'est engagé à atteindre la cible de 12 % d'aires protégées d'ici 2015 et que chaque région doit y contribuer, et à l'heure où l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles lance une campagne de verdissement (voir [communiqué](#)), tous les espaces naturels dans un milieu fortement urbanisé sont importants, quelque soit leur superficie, leur stade de développement et leur qualité. Le tableau suivant permet d'apprécier les types de compensation proposés par Hydro-Québec pour les pertes de superficies à vocation forestière et présente l'évaluation du MRNF à l'égard de ces propositions. Un total de 4,2 hectares de friches à vocation forestière demeure à compenser par du reboisement.

Tableau des types de compensation proposés par Hydro-Québec pour les pertes de superficies à vocation forestière dans l'Énoncé d'envergure et évaluation du MRNF à l'égard de ces propositions

Superficies à vocation forestière	Boisés	Friches	Remarques
Superficies perdues	1,0	5,6	Superficies réelles à valider après les travaux.
Compensations proposées			
Reboisement de l'emprise sud de la ligne démantelée prochainement (2016)	1,0	-	1,8 ha mentionné par HQ, mais il s'agit de la superficie de l'emprise totale. Le reboisement est inférieur, un peu plus de la moitié.

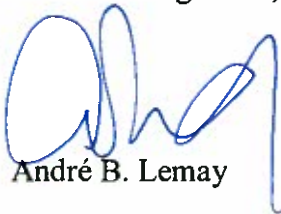
Superficies à vocation forestière	Boisés	Friches	Remarques
Plantation d'arbres en alignement dans l'aménagement faunique dans l'emprise nord existante	-	-	L'alignement d'arbres proposé ne permet pas de compenser la perte d'un boisé dense.
Plantations d'arbustes pour l'aménagement faunique dans l'emprise nord existante	-	1,4	Étant donné la faible qualité de la friche arbustive détruite, nous acceptons de le considérer ici.
Total des compensations	1,0	1,4	
Balance à compenser	-	4,20	Selon le principe d'aucune perte nette, il manque environ 4 ha à compenser pour la perte de friches.

D'autre part, concernant la durée de conservation des boisés offerts en guise de compensation, le MRNF considère que les modalités de fin de contrat de servitude dans l'acte notarié devront être plus fermes. En effet, il devrait être spécifié que, soit la servitude sera renouvelée, soit les terrains seront cédés à la Ville de Montréal selon les négociations entre Hydro-Québec et celle-ci. À l'égard des aménagements fauniques et végétaux des emprises nord et sud, ceux-ci devraient également être assurés d'une protection de plus de 25 ans, soit au moins la durée de vie du projet. Par exemple, une spécification du renouvellement de la protection des aménagements devrait être intégrée à l'*Énoncé d'envergure*.

Nous sommes disponibles pour apporter toute autre précision que vous jugerez nécessaire.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



André B. Lemay

ABL/KLS/JR/CB/bd

Campagne de verdissement des secteurs industriels dans Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles : L'est révèle sa vraie nature!

7 juin 2011

Montréal, le 6 juin 2011 – L'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, la Société de développement économique Rivière-des-Prairies • Pointe-aux-Trembles • Montréal-Est (SODEC RDP • PAT • ME) et le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) lancent la campagne L'Est révèle sa vraie nature, qui vise à encourager les industries, les entreprises et les propriétaires fonciers à planter des arbres, à verdir et embellir leur terrain. Cette initiative s'inscrit dans la campagne Révélez votre nature, initiée par le CRE-Montréal, qui poursuit cet objectif pour l'ensemble des secteurs industriels et commerciaux de l'île de Montréal.

« Notre arrondissement compte parmi les secteurs industriels les plus vastes à l'échelle montréalaise. Nous en sommes fiers, mais nous savons que nous devons agir pour les rendre plus agréables. Voilà pourquoi nous lançons, avec nos partenaires, l'appel aux industries et entreprises afin qu'elles participent à cet effort collectif de verdissement. À cet égard, notre arrondissement donnera l'exemple dès cette année en augmentant le nombre d'arbres plantés sur les terrains municipaux dans les secteurs industriels, en plus de contribuer aux mesures incitatives du Fonds de verdissement et d'embellissement de l'Est. Nous allons également réviser notre règlement d'urbanisme dans le but d'adhérer aux meilleures pratiques en ce qui a trait à la lutte aux îlots de chaleur », mentionne Chantal Rouleau, mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Au cours des prochains mois, la SODEC RDP • PAT • ME sensibilisera les entreprises industrielles aux avantages du verdissement. Différents services seront offerts aux entreprises tels un soutien technique, un accès à du verdissement clé en main, un appui financier par le Fonds de verdissement et d'embellissement de l'Est et même une mesure de l'impact environnemental. « Il existe d'excellentes raisons de verdir, que ce soit pour améliorer la santé des

individus et de la communauté, surtout lors d'épisodes de chaleur accablante, améliorer la qualité de vie des employés, augmenter l'efficacité énergétique, et ce, tout en favorisant l'arrimage des quartiers industriels aux quartiers résidentiels », explique Annie Bourgoïn, directrice générale de l'organisme.

De plus, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles est fier que ce projet ait été retenu dans le cadre du programme Ma rue, mes arbres TD. Ainsi, pour la première année d'implantation de la campagne de verdissement, l'arrondissement a reçu l'appui financier de la Fondation TD des amis de l'environnement et d'Arbres Canada, totalisant un montant de 15 000 \$. « L'objectif du programme Ma rue, mes arbres TD est d'encourager l'adoption de pratiques de pointe en foresterie urbaine, et nous tenons à féliciter l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles d'avoir élaboré un plan destiné à améliorer la qualité de l'environnement », déclare Amélie Picher, directrice régionale, Fondation TD des amis de l'environnement. « Les arbres permettront d'atténuer les impacts des entreprises des parcs industriels sur leur environnement et contribueront ainsi à un meilleur milieu de vie et de travail ».

Selon Coralie Deny, directrice générale du CRE-Montréal, « les parcs industriels occupent une place importante du territoire de la métropole et comptent parmi les plus importants îlots de chaleur urbains. Comme ils sont souvent situés à proximité de secteurs résidentiels, le verdissement de ces lieux bénéficie donc non seulement aux employés des entreprises mais aussi à l'ensemble des citoyens montréalais. Nous sommes donc heureux de voir l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles s'engager dans la campagne montréalaise Révélez votre nature ». Cette campagne de verdissement axée sur la mobilisation des entreprises a pris forme il y a trois ans dans l'arrondissement de Saint-Laurent ».

Les industriels et autres partenaires financiers intéressés peuvent s'informer en composant le 514 494-2606, poste 31 ou en écrivant à verdir@sodec.qc.ca.

Pour des renseignements complémentaires, visitez le site :
www.revelezvotrenature.com/est.

[Retour à la page précédente](#)